Château de la Roche
◆ Ollon ◆

Bulletin n° 26
avril 2019

Association du Château de la Roche
◆ Ollon ◆

◆ Comité ◆

Présidente
Florence Bertholet
Ch. en Sendey 17
1867 Ollon
021 624 38 71
florence.bertholet@gmail.com

Vice-Présidente
Heather Turin
Ruelle des Fontaines 3
1867 Ollon
024 499 24 78
hturin@bluewin.ch

Trésorière
Sophie Mottier
Ch. de la Forge 6
1867 Ollon
024 499 24 67
sophie.mottier@gmail.com

Membres
Federico Andreani - Ollon
Marion Croci-Torti - Ollon
Geneviève Monnet - Aigle
Karen Moret - Antagnes
Florian Mottier - Ollon

◆ Association ◆

Contact

Association du Château de la Roche
p.a. Ch. en Sendey 17
1867 Ollon

contact@chateau-ollon.ch

Compte bancaire

BR Alpes Chablais vaudois
1860 Aigle VD
IBAN CH74 8044 7000 0075 6187 0
Association Château de la Roche à Ollon
Rue du Château 5
1867 Ollon VD

En bref

Menée par un comité de bénévoles, l'Association du Château de la Roche a pour objectif d'animer ce monument en proposant des manifestations culturelles de qualité (concerts, conférences, projections, spectacles, expositions...) ouvertes à toutes et à tous.

Cotisation annuelle

membre individuel	40 CHF
membre collectif	100 CHF
membre à vie	500 CHF

chateau-ollon.ch @chateaudollon #chateaudollon

Légende de la couverture :
Enluminure représentant le vol de deux sorcières sur un balai et un bâton, dans Le Champion des dames *de Martin Le Franc, 1451. Tiré de W. Schild,* Die Maleficia der Hexenleut, *1997, p. 97.*

◆ Éditorial à deux voix ◆

Près de 2'000 personnes se sont déplacées au Château de la Roche en 2018 lors de l'une ou l'autre des manifestations proposées ou des réceptions privées. Pour sa première édition, la Nuit du conte fut un grand succès en réunissant un large public intergénérationnel. L'ensemble du comité est très heureux de cette belle fréquentation et remercie tous les membres de l'Association qui permettent, par leurs cotisations et dons, la mise sur pied de tous ces événements culturels.

Vous découvrirez le programme que nous avons concocté pour cette année aux pages 12 à 15 de ce bulletin. Quant à la page 11, elle vous offre un aperçu de ce qui s'est déjà passé début 2019, avec notamment l'organisation de quatre spectacles pour enfants qui ont tous eu lieu à guichet fermé !

Les pages culturelles sont consacrées cette année à la chasse aux sorcières qui se déroula du XVe au XVIIIe siècle dans nos contrées. Elles sont signées par Danielle Berrut, romancière montheysanne, dont le dernier opus se passe entre le Chablais et Lausanne au temps de la Réforme.

Dans l'idée d'élargir encore les possibilités d'exploitation du lieu, le comité de l'Association œuvrera de concert avec la Fondation pour l'élaboration de la prochaine étape de restauration dont André Fiaux vous donne déjà un aperçu ci-dessous.

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement les membres du comité pour leur engagement, leur disponibilité, leur efficacité et leur enthousiasme dans les nombreuses activités proposées.

Florence Bertholet, Présidente de l'Association

Après avoir sécurisé l'accès à la zone d'exposition, la Fondation s'est attelée à définir la dernière grande étape de restauration de notre monument en valorisant trois éléments, points faibles dans l'exploitation actuelle de la bâtisse : 1. Eu égard à l'obligation de ne pas toucher aux surfaces de la tour du XIIIe siècle, création d'un volume multifonctionnel en sous-toiture, avec accès par un ascenseur dans la tour. 2. Aménagement de l'espace au rez-de-chaussée sud-ouest, en synergie avec l'exploitation de la Petite Scène et la cuisine actuelle ou sous une forme indépendante. 3. Au 1er étage, agencement de la cuisine adjacente à la salle des Chevaliers pour faciliter un service traiteur et mettre en valeur la salle comme lieu de réception.

Ces trois axes ont été avantageusement étudiés bénévolement par Jean Nicollier qui soumet plusieurs variantes qui seront présentées selon nos souhaits aux responsables de la section monuments historiques et aux autorités communales.

Nous proposons ainsi à notre population locale et régionale un lieu à vocation sociale et multiculturelle, comme nous l'avons toujours souhaité.

André Fiaux, Président de la Fondation

◆ La chasse aux sorcières ◆ en Suisse romande et en Europe

Danielle Berrut

La Suisse détient un triste record dans la persécution des sorciers et des sorcières. C'est le pays où elle a duré le plus longtemps, de 1420 environ à 1782, date à laquelle la dernière sorcière, Anna Göldin, a été exécutée à Glaris. On y compte aussi le plus grand nombre d'inculpés par rapport à la population. La chasse aux sorciers a commencé en Valais, avant de se propager dans les Alpes occidentales, puis dans les cantons de Vaud, de Fribourg, de Neuchâtel et au-delà.

Dans le Pays de Vaud, environ 3'000 personnes furent accusées de sorcellerie et les deux tiers d'entre elles exécutées. De 1438 à 1528, la Riviera lémanique, le Nord vaudois, la Broye et le Gros-de-Vaud connurent six vagues de répression. Mais le pic de persécution se situa entre 1580 et 1620, dans une période marquée par une crise économique et une épidémie de peste. Le château de Chillon, où fut organisée une exposition temporaire en 2012, vit aussi l'exécution d'une quarantaine de personnes quand y résidait le bailli Nicolas de Watteville (1595-1601). Les inquisiteurs étaient pour la plupart issus du couvent dominicain de Lausanne et soutenus par les autorités laïques et ecclésiastiques.

En Europe, la répression a touché avant tout l'Allemagne et la France. Mais elle gagnera aussi l'Angleterre et l'Écosse. Quelques pays seront à peu près épargnés, comme l'Espagne et surtout la Roumanie, où la sorcellerie faisait partie des traditions villageoises et n'a jamais revêtu de connotation diabolique. Les historiens évaluent le nombre total de victimes entre 60 et 100'000, sans parler du climat de suspicion, de délation et de persécution qui assombrit cette longue période.

Comment en est-on arrivé là ?

Robert Muchembled, un historien français spécialiste de l'époque moderne, distingue deux sortes de sorcellerie :

– La sorcellerie populaire d'abord, pratiquée par les paysans qui se sentaient menacés dans un univers qu'ils ne dominaient en rien. Pour se protéger et éloigner les peurs, ils recouraient à des rites et à des tabous et faisaient appel à des devins guérisseurs, tout en craignant leurs pouvoirs en temps normal.

– À partir du XVe siècle se développa une théorie démonologique, selon laquelle les sorciers et sorcières formaient une secte satanique qui se préparait à renverser le monde chrétien et à instaurer le Prince des Ténèbres comme maître de l'univers.

MALLEVS
MALEFICARVM,
MALEFICAS ET EARVM
hæresim framea conterens,
EX VARIIS AVCTORIBVS COMPILATVS,
& in quatuor Tomos iustè distributus,
QVORVM DVO PRIORES VANAS DÆMONVM versutias, prestigiosas eorum delusiones, superstitiosas Strigimagarum caremonias, horrendas etiam cum illis congressus, execrandam denique eorum pessima secta disquisitionem, & pœnas sæcum complectuntur. Tertius praxim Exorcistarum ad Dæmonum, & Strigimagarum maleficia de Christi fidelibus pellenda; Quartus verò Aureum Doctrinalem, Benedictionalem, & Exorcismalem continent.
TOMVS PRIMVS.
Indices Auctorum, capitum, rerumque non desunt.
Editio nouissima, infinitis penè mendis expurgata: cuique accessit Fuga Dæmonum & Complementum artis exorcisticæ.
Vt ne sint mulier sit quibus Pythonicus, vel divinationis fuerit spiritus, morte moriatur; Leuitici cap. 20.
LVGDVNI,
Sumptibus CLAVDII BOVRGEAT, sub signo Mercurij Galli.
M. DC. LXIX.
CVM PRIVILEGIO REGIS.

Page de titre du Malleus Maleficarum dans son édition de 1669 parue à Lyon.

Le succès de cette seconde conception repose en grande partie sur une floraison de textes relatifs aux hérésies, des bulles pontificales surtout, comme celle d'Innocent VIII en 1484, *Summis desiderantes affectibus*, qui énumérait tous les crimes parvenus à la connaissance du pape et conférait aux inquisiteurs les pleins pouvoirs.

Parut ensuite le *Malleus Maleficarum*, ou *Le Marteau des sorcières*, publié en 1486-1487 par deux dominicains allemands, Institoris et Sprenger. Cet ouvrage provoqua une recrudescence des persécutions et fit le procès de la femme à travers la figure de la sorcière. Véritable manuel de persécution, tirant sa légitimité de la bulle d'Innocent VIII, il fut réédité dans toute l'Europe et 30'000 exemplaires furent mis en circulation jusqu'en 1669.

Au début des persécutions, les suspects comptaient autant d'hommes que de femmes. Peu à peu cependant, les femmes devinrent les principales victimes et, selon les historiens, elles représentèrent 60 à 70 % des condamnés.

Comment expliquer cette inégalité ?

Jusqu'à la fin du XVe siècle, la femme avait un rôle à jouer dans la société. Elle disposait de la capacité juridique, pouvait monter sur le trône, participer à la vie culturelle, organiser des cours d'amour et certaines d'entre elles ont laissé de grandes œuvres, comme Marie de France ou Christine de Pisan. À ce rayonnement de la femme correspondait sur le plan religieux le culte de la Vierge Marie.

Mais un changement fut déjà perceptible dans *Le Roman de la Rose*. Commencé par Guillaume de Lorris vers 1230, le roman mettait l'accent sur l'amour courtois. Poursuivi par Jean de Meung cinquante ans plus tard, il jeta l'opprobre sur la femme. Même attitude dans *Les Quinze Joies du mariage*, une satire misogyne selon laquelle les femmes étaient bavardes, menteuses, dépensières, frivoles, sensuelles, paresseuses… Quant aux gens d'Église, ils se méfiaient des filles d'Ève par qui le mal avait frappé l'humanité, et la dénonciation de la femme devint un des thèmes favoris des prédicateurs. Peu à peu, celle-ci fut associée au diable, au péché, à la luxure et finalement à la sorcière.

Comment se déroulaient les procès ?

Dès le XVIe siècle, une procédure extraordinaire, imitée de celle de l'Inquisition, vit le jour et fut appliquée aux sorciers. Elle commençait par une enquête, menée par un juge et presque toujours basée sur une rumeur. Étaient fréquemment visés des êtres marginaux, en particulier les vieilles femmes ou les veuves vivant de mendicité. Après l'audition des témoins, couverts par le secret, on interrogeait le prévenu. Le recours à la torture ou à la « question » était autorisé et même reconnu par l'Église comme un moyen légal d'obtenir des aveux. Ceux-ci constituaient une preuve par excellence, car l'accusé avait dû faire serment de dire la vérité.

La mission des magistrats consistait à vaincre les sectes sataniques, coupables de pratiquer une religion démoniaque. Ils recherchaient trois choses : la marque insensible, dite marque du diable, que le démon avait sûrement imprimée sur le corps du nouvel adepte en signe d'un pacte entre eux. Cette tâche était dévolue à des piqueurs qui sondaient avec des épingles les zones suspectes chez les prévenus. Leur second objectif : que les accusés avouent leur participation au sabbat. R. Muchembled mentionne même que le juge se complaisait souvent à en faire raconter les moindres et les plus croustillants détails. Enfin, l'inculpé était sommé de décrire sa relation avec son diable familier et de faire le récit de ses œuvres de sorcellerie.

L'application de la torture, nommée « la question », ne pouvait se faire qu'après trois monitions ou exhortations à la confession. Le mode de torture le plus fréquent était l'estrapade, soit l'élévation par la corde avec ou sans tractions, ce qui permettait une certaine gradation dans le supplice. La « question » n'était la plupart du temps qu'une étape sur le chemin du bûcher et les juges laïcs étaient plus cruels et fanatiques qu'à Rome. Selon eux, le supplice devait être exemplaire, purifier toute la communauté des péchés de la sorcière et restaurer les chances de salut pour tous.

Dans le Pays de Vaud, le mode de torture le plus utilisé est l'estrapade, soit l'élévation par la corde avec ou sans tractions. Tiré de Johann Jakob Wick, Wickiana, Zürich, 1560-1588. Zürich, Zentralbibliothek, Ms. F 26, fol. 226r.

Comment cette vague répressive a-t-elle pu être maîtrisée ?

Dans le Pays de Vaud, les autorités bernoises réglementèrent la torture de manière précise à partir du XVIe siècle, jouant ainsi un rôle régulateur dans l'exercice de la justice criminelle. Mais le recours à « la question » ne fut aboli définitivement qu'en 1798 par la République helvétique.

Scène de l'Inquisition : sorcières au bûcher. Gravure médiévale.

En Europe, des personnalités courageuses s'élevèrent contre les abus de la répression, à commencer par Hans Wier, médecin rhénan, élève de Cornélius Agrippa, grand savant occultiste. Selon lui, une distinction s'imposait entre les vulgaires criminels et les victimes de leur propre imagination, et il considérait qu'il valait mieux pardonner à des coupables que de faire mourir des innocents. De même, Friedrich von Spee, professeur de morale et de théologie, prêtre et confesseur de nombreuses victimes, affirmait : « C'est pour avoir accompagné au bûcher et à la mort plus de 200 sorciers dont j'ai reconnu l'innocence que mes cheveux ont blanchi avant l'âge. »

Cette contestation trouva un écho chez des philosophes, entre autres chez Montaigne, Descartes ou Malebranche. Pour ce dernier, seul un consensus « faisait » le sorcier ou la sorcière, parce que « le peuple stupide et superstitieux » conférait une réalité aux délires de l'imagination. Mais un tel raisonnement ne pouvait pas encore s'imposer comme une évidence. Les persécutions révélaient un monde inconscient qui échappait à l'homme et qu'il n'aurait pu deviner qu'en dépassant ses propres angoisses.

Le siècle des Lumières vit peu à peu la raison triompher d'une crédulité liée à une vision magique de la réalité. D'autant plus que l'évolution de la science contribua à forger une nouvelle image du monde et de l'homme. Pour ceux qui croyaient à la force des idées, la sorcellerie n'était rien d'autre qu'obscurantisme, despotisme et intolérance.

Mais si on en avait fini avec les procès de sorcellerie, on n'en avait pas pour autant fini avec les superstitions. Celles-ci ont survécu jusqu'à nos jours, non seulement parce qu'elles sont ancrées dans les esprits depuis trop longtemps, mais parce qu'elles répondent à un besoin d'explications et qu'elles sont censées être en lien avec les forces invisibles qui gouvernent notre destin.

À la question de savoir pourquoi les sorcières reviennent en force dans l'actualité, Mona Chollet, journaliste et écrivaine, répond dans le journal *Le Temps* du 20 octobre 2018 : « Il y a beaucoup d'explications possibles. D'une part, les désordres environnementaux et la prise de conscience d'un certain dérèglement dans la relation de l'humanité à son milieu vital. Le fait aussi que notre culture très technique, en dépit de ses nombreux bienfaits, est passée à côté de quelques grands principes. Les sorcières sont des personnages très utiles dans ce contexte-là… Elles permettent l'idée de se relier au monde naturel et à la vie qui vous entoure… Elles nous montrent comment retrouver le chemin d'un rapport plus harmonieux à la nature. »

Bibliographie

Robert Muchembled, *La Sorcière au village,* Éditions Julliard/Gallimard, 1979.
Henri Maisonneuve, *L'Inquisition,* Desclée/Novalis, 1989.
Colette Arnould, *Histoire de la sorcellerie,* Éditions Tallandier, 2009.
Martine Ostorero, *La Chasse aux sorcières dans le Pays de Vaud,* Fondation du Château de Chillon, 2011.
Mona Chollet, *Sorcières. La puissance invaincue des femmes,* Éditions La Découverte, 2018.

◆ Un peu de lecture ◆

L'ouvrage *Le Château de la Roche, Ollon (VD)* dresse une synthèse des connaissances actuelles sur cette maison forte chablaisienne, du point de vue historique, archéologique et architectural. Par ailleurs, un chapitre relate les différentes étapes des restaurations, de même que des contributions novatrices éclairent des thèmes particuliers, tels les graffitis et les enduits médiévaux.

Auteurs	Karina Queijo & Anna Pedrucci, avec la collaboration d'Alain Besse, Mathias Glaus et Jean Nicollier
Nb. de pages	36 pages agrémentées de nombreuses illustrations en couleur
Dimensions	21 x 14,8 cm (couverture avec rabat)
Prix	12 CHF (10 CHF pour les membres de l'Association) + frais de port

Merci d'envoyer votre commande par courriel à l'adresse contact@chateau-ollon.ch

◆ Bilan des activités en 2018… ◆

En 2018, ont été organisés au Château de la Roche :

6 Mercredis du Château qui ont réuni environ **220** personnes ;

5 expositions, regroupant **14** artistes, qui ont attiré environ **1'100** visiteurs ;

1 Nuit du conte à laquelle ont participé **110** personnes ;

7 marchés couverts, avec une offre de **41** stands différents, qui ont suscité la curiosité d'environ **250** personnes ;

1 soirée de fin d'année qui a permis à environ **40** personnes de faire le tour du monde en vélo !

Les salles ont été louées à **7** reprises, permettant à environ **200** personnes de découvrir les lieux.

Enfin, **3** visites guidées ont été organisées à la demande de groupes, réunissant environ **60** personnes.

Au total, il s'agit de près de **2'000** personnes qui ont fréquenté les lieux.

◆ … et ce qui s'est déjà passé en 2019 ◆

◆ Manifestations au Château en 2019 ◆

Mercredi 1er mai 2019, 20h00

Des vergers participatifs pour recréer du lien avec la nature (1)
Conférence/discussion avec Sofia de Meyer, co-fondatrice de la Fondation Opaline à Bex

Du 26 avril au 12 mai 2019

Exposition de Jean Guy Amiguet (2), peintures, Jeff Gianadda (3), peintures et sculptures, et Jean-Pierre Huser (4), peintures
Vernissage le vendredi 26 avril dès 17h00 ; ouverture au public les vendredis de 17h00 à 20h00, ainsi que les samedis et dimanches de 15h00 à 20h00

Du 18 mai au 2 juin 2019

« Donjons & jupons »
Exposition de Eva Theytaz (5)
Vernissage le samedi 18 mai dès 16h00 ; ouverture au public les samedis et dimanches de 13h00 à 19h00

Du 6 au 23 juin 2019

Exposition de peintures de Catherine Gumy (6), Mona Gallaz (7) et Sally-Ann Jufer Mather (8)
Vernissage le jeudi 6 juin de 17h00 à 20h00 ; ouverture au public les vendredis, samedis et dimanches de 16h00 à 18h30

Du 31 août au 15 septembre 2019

Exposition de Thierry Palaz (9), sculptures, et Didier Guex (10) , peintures
Vernissage le samedi 31 août dès 15h00 ; ouverture au public les samedis et dimanches de 13h00 à 18h00

Du 21 septembre au 6 octobre 2019

Exposition de Federico D. Andreani (11), tableaux et objets artistiques, Zoran (12), tableaux à l'encre de chine, et Marcel Taton (13), sculptures en bronze
Vernissage le samedi 21 septembre de 11h00 à 19h00 ; ouverture au public les vendredis 27 septembre et 4 octobre de 16h00 à 20h00, ainsi que les samedis et dimanches de 11h00 à 19h00

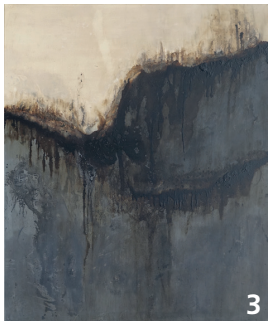

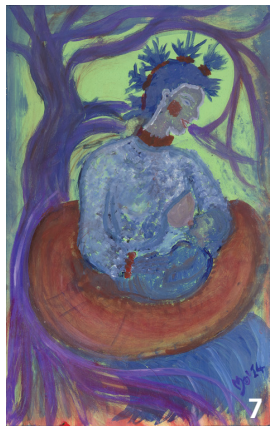

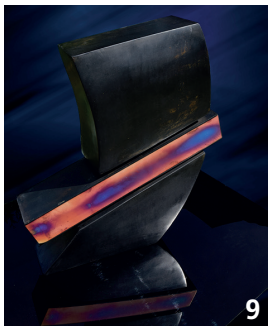

◆ Manifestations au Château en 2019 (suite) ◆

Mercredi 25 septembre 2019, 20h00

Alpes vaudoises. Immersion dans la nature sauvage (14)
Conférence/diaporama de Claude Moreillon, photographe

Mercredi 30 octobre 2019, 20h00

Carte blanche à Séverine Cornamusaz (15), cinéaste
Projection et discussion

Vendredi 8 novembre 2019

Nuit du conte (16), sur le thème « Nous avons aussi des droits ! », en lien avec le 30e anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.
Programme et horaire à consulter sur le site internet chateau-ollon.ch

Mercredi 27 novembre 2019, 20h00

Aventure Chaussures ! (17)
Conférence de Serge Volken, spécialiste des cuirs archéologiques et cofondateur du Musée de la Chaussure à Lausanne

Samedi 14 décembre 2019, 20h00

Penny Lane, le retour du come back des Beatles (18)
Concert de Magali Rytz et René Degoumois

◆ Vous souhaitez nous soutenir ? ◆

Vous pouvez le faire en :

- nous transmettant vos idées ou en nous rejoignant dans un groupe de travail pour réfléchir à d'autres activités qui pourraient se dérouler au Château, pendant les vacances scolaires ou le week-end ;
- parlant de notre offre culturelle autour de vous (famille, amis, collègues...) ;
- diffusant nos annonces sur les réseaux sociaux ;
- devenant membre de l'Association. Pour cela, merci d'envoyer votre demande à contact@chateau-ollon.ch en indiquant votre adresse postale.

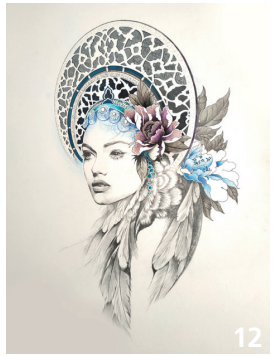

◆ Envie de donner un coup de main ? ◆

Les membres du comité seraient heureux de pouvoir compter sur quelques renforts pour l'organisation de manifestations particulières.

Si vous avez envie de nous prêter main-forte, nous vous remercions de nous transmettre vos coordonnées par courriel à l'adresse contact@chateau-ollon.ch

Un grand merci d'avance !

◆ Restez informés ! ◆

notre site internet
www.chateau-ollon.ch

notre lettre d'information
électronique
s'inscrire par courriel
contact@chateau-ollon.ch

facebook

@chateaudollon

Instagram

#chateaudollon

◆ Organiser un événement privé au Château ◆

Votre salon est trop petit pour accueillir une réunion de famille ou fêter un événement particulier ?

Vous cherchez un lieu pour une assemblée générale, une réunion de travail ou une séance d'information ?

Offrez la vie de château à vos invités en louant une salle !

La salle des Chevaliers (50 places, max. 36 places assises autour de tables) ou la Petite Scène (50 places) répondra peut-être à vos besoins.

Informations et tarifs sur chateau-ollon.ch > Visites et locations

La salle des Chevaliers

La Petite Scène